



Relevés de la lisière forestière

Avis aux propriétaires concernés

Dans le cadre de la révision du plan d'affectation communal (PACom) et en application des articles 10 et 13 LFo, 24 LVLFo et 24 RVLFo, la Municipalité de Renens informe tous les propriétaires des parcelles concernées qu'il sera procédé à des relevés de la lisière forestière, ceci durant le mois d'avril 2022.

Le mandat relatif à ces relevés a été attribué au bureau Jaquier Pointet SA, rue des Pêcheurs 7, 1401 Yverdon-les-Bains, tél. : 024 424 60 70.

Les constatations locales se feront en présence de l'inspecteur des forêts du 18^{ème} arrondissement, tél. : 021 557 15 93.

La Municipalité